

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

AC2 Servitude relative aux sites inscrits ou classés

Le Marais Mouillé Poitevin : site classé par décret du 9 mai 2003

Les Villages du Marais Mouillé Poitevin : site inscrit par arrêté du 21 juillet 2003

Gestionnaire : DRAC

T7 Servitude établie à l'extérieur des zones de déagagement aéronautique

Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome

Arrêté et circulaire du 29 juillet 1990.

Loi sur l'aéronautique (P.72) : Borne "La Barrière" à Le Mazeau "3^{pl} des Anciens" instituée par

décret du 3 juin 1954 et décret du 1/03/2021.

et annexé par décret du 1/03/2021.

Tout le territoire est concerné.

Gestionnaire : DGAFC

Commune de LE MAZEAU		
Carte Communale Plan des Servitudes d'Utilité Publique		
Pièce n° 3.1.a Ensemble de la commune Echelle : 1/5000 e		
CARTE COMMUNALE	Préscription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :
Elaboration :	19.05.2022	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Maire de Le Mazeau 10, rue Principale 85420 LE MAZEAU 02 51 52 91 14 - accueil@mairielemazeau.fr		
ETUDE REALISEE PAR : B. E. PERNET Aménagement et Urbanisme 16, rue de la République 85420 LE MAZEAU Tel. 02 49 45 43 44 - bu.pernet@wanadoo.fr		

